

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/196 DU 31 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION AUX GRADES DE CERTAINS AUMONIERIS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision de Décret n°100/037 du 19 avril 2018 2020 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/185 du 05 décembre 2024 portant Modification du Décret n°100/190 du 30 juin 2011 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de l'Aumônerie de la Police Nationale du Burundi ;

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés par harmonisation au grade d'**Aumônier Principal de 2^{ème} Classe** à la date du 31 décembre 2024, les Aumôniers de Police de 1^{ère} Classe dont les noms, prénoms et matricules suivent :

SERIE	NOM ET PRENOM	MATRICULE
1	NKENGURUTSE Casimir	OPN 1604
2	NDUWIMANA Richard	OPN 1605

Article 2 : Sont nommés par harmonisation et sans effet rétroactif, au grade d'**Aumônier de 1^{ère} Classe** à la date du 31 décembre 2023, les Aumôniers de Police de 2^{ème} Classe dont les noms, prénoms et matricules suivent :

SERIE	NOM ET PRENOM	MATRICULE
1	HATUNGIMANA Gilbert	OPN 1701
2	NAHUMUREMYI Libère	OPN 1702
3	NIBASUMBA Léonard	OPN 1703
4	HORICUBONYE Donatien	OPN 1704
5	NIRAGIRA Thaddée	OPN 1705

Article 3 : Sont nommés au grade d'**Aumônier de 1^{ère} Classe** à la date du 31 décembre 2024, les Aumôniers stagiaires dont les noms, prénoms et matricules suivent :

SERIE	NOM ET PRENOM	MATRICULE
1	BIGIRIMANA Damien	OPN 1706
2	HORIMBERE Moïse	OPN 1707

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargée de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 31 décembre 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Martin NITERETSE.